



République française
LOZERE
MONTRODAT - Commune

Séance du lundi 15 avril 2024

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 09/04/2024

date d'affichage : 09/04/2024

quinze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Pierre BOUDET, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Isabelle CELLIER, David BOUQUIN, Marie-Laure PRADEILLES, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Représentés : Maggy REMIZE représentée par Philippe BUFFIER, Monique DOMEIZEL représentée par Magali MOURGUES, Marie-Christine PORTE représentée par Michel CONDI, Ludovic MOULIN représenté par Isabelle CELLIER;

Absents et Excusés :

Secrétaire de séance : Magali MOURGUES

2024D027- Objet : Vote Budget Primitif 2024 - Commune

Dans sa séance du 02 Avril 2024 le conseil municipal avait approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2023 et voté l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Monsieur le Maire PRESENTE le **Budget Primitif 2024 de la Commune** qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 921 831.09 €

- Recettes : 921 831.09 €

Section d'Investissement : (RAR Inclus)

- Dépenses : 966 000 €

- Recettes : 966 000 €

Adopté à l'unanimité (vote à main levée)

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de réception de l'AR: 18/04/2024

048-214801037-2024D027-DE

A G E D I

Le Maire,
Rémi ANDRE



Secrétaire de séance,
Magali MOURGUES

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de réception de l'AR: 18/04/2024

048-214801037-2024D027-DE

A G E D I